

N'ENTERREZ PAS NOS LIBERTÉS ! **CONTRE L'INSTAURATION D'UN ÉTAT D'URGENCE PERMANENT !**

L'état d'urgence a été renouvelé jusqu'à début novembre par le parlement. Peut-être utile pour contrer les attentats, il a aussi, au passage, été dévoyé afin d'être utilisé contre les mouvements sociaux et les militant.e.s, contre les musulman.e.s ou supposés l'être, contre les migrant.e.s et leurs soutiens, contre les habitant.e.s des quartiers populaires, contre les mineur.e.s et les jeunes majeur.e.s. Des centaines d'interdictions de manifester ont été délivrées (à l'heure où nous rédigeons ce papier, qui nous dit que la Préfecture nous « autorisera » à défendre nos droits ?). Les discriminations et contrôles au faciès se sont multipliés et avec eux, des violences policières parfois extrêmement brutales.

La France est le seul pays d'Europe à avoir instauré l'état d'urgence en réponse aux attentats.

Au prétexte d'y mettre fin, le gouvernement Macron présente un projet de loi reprenant dans la loi commune les principales mesures de l'état d'urgence. Il instaurerait ainsi un état d'urgence permanent, au détriment de nos libertés.

→ **contrôle accru de l'espace public** : périmètres de « protection » dans la rue, dont l'étendue et la durée, fixée à un mois renouvelable, seraient laissées au libre arbitre du Préfet ; les contrôles dans les gares et les zones frontalières seraient renforcés ciblant essentiellement les migrant.e.s et les stigmatisant encore davantage ; les fermetures de certains lieux de culte seraient facilitées sur simple suspicion ...

→ **contrôle accru de l'espace individuel** : fouilles en tous genres (véhicule, bagages, palpations) par la police municipale ou des agents de sécurité privés.

→ **introduction dans le droit commun** des assignations à résidence et bracelets électroniques, des perquisitions 24h/24, des perquisitions informatiques, à l'initiative du préfet ou du ministre de l'Intérieur sur des critères vagues et des éléments provenant des services de renseignements tels que les notes blanches anonymes.

Ça va donner quoi à Marseille...

... quand on sait que le préfet de police déclarait déjà en juillet¹, lors de sa prise de fonction, que sa priorité était la sécurité, son but les « bonnes statistiques », et que ses méthodes impliquaient le partage d'informations entre les différents services : « *On a développé à Marseille des méthodes de travail innovantes qui n'existent pas ailleurs sur le territoire, l'approche globale et le pilotage renforcé pour échanger en permanence sur des signalements qui remontent - les services de voie publique sont à cet égard des capteurs extraordinaires [...]* » ?

Avec, désormais, la sécurité placée au centre des relations humaines,
on sait ce qu'on va gagner.

Mais sait-on ce qu'on va perdre ?

Le nouveau quadrillage de l'espace public imposerait une limitation dangereuse de l'expression culturelle, sociale et politique dans notre pays.

Cela viserait à **bâillonner le mouvement social qui s'annonce** face aux attaques contre la protection sociale, les droits des salarié.e.s, les services publics, les APL, et les manifestations de solidarité internationale...

Le projet de loi est examiné en procédure accélérée, il a été discuté le 18 et le 19 juillet au Sénat et passera en septembre à l'Assemblée.

Non à la multiplication des mesures sécuritaires !

Non à la rupture avec l'État de droit et la séparation des pouvoirs !

Ne tolérons pas la bascule dans l'arbitraire et la restriction de nos libertés individuelles et collectives !

Pour nos droits et nos libertés !

Dimanche 10 septembre, mobilisation partout en France :



En marche
CONTRE
L'ÉTAT D'URGENCE

à Paris, RDV 15h Père Lachaise
à Marseille, RDV 15h au Vieux Port

¹ Voir l'article de *La Marseillaise* daté du 9 juillet : « Le préfet de police se met en ordre de bataille »
<http://www.lamarseillaise.fr/marseille/societe/61975-le-prefet-de-police-se-met-en-ordre-de-bataille>